

Points de performance et mode de calcul

Appréciation du père

Cat.-L	Saut	Complet	Dressage	Point de perf.
A	Au moins 3 class. S ou pour un étalon stationné en Suisse, 2 descendants possédant min. 3 class. S.	Ppro ou min. 2 descendants avec 2 class niveau 2**	Au moins 3 classements dès S31 ou pour les étalons stationnés en Suisse, 2 descendants avec min. 3 classements dès S31	2
B	Approuvé avec permis de saillir			1

Appréciation des Prpo et Ppar en sport

					Catégorie de la parenté					
Remarque : uniquement la plus haute performance est prise en compte !					I	II	III	IV	V	VI
Appréciation des performances suivantes :					Performances propres Jument	Performances des descendants Jument	Ppro de la mère et des propres frères/sœurs	Ppro des demi frères/sœurs (même mère) ou propres frères/sœurs de la mère	Ppro de la mère de la mère	Ppar des descendants de la 1ère ou 2ème mère et Ppro de la 3ème mère
Cat.-L	Âge Année	Saut	Complet	Dressage	PP	PP	PP	PP	PP	PP
C	4	5 class.R/N 100/105 ou épr JC		3 class. FB 1-3 ou JC 1-4	1	0.5	0.5	0.25	0.125	-
D	5	5 class.R/N 110/115 ou épr JC	2 class. B1 ou plus	3 class. FB 5-10 ou JC 5-6	2	1	1	0.5	0.25	-
E	6	3 class. R/N 120/125 ou JC ou 2 class.R/N 130/35.	2 class. B2 ou plus	3 class. dès M 21	3	1.5	1.5	0.75	0.375	-
F	dès 7	5 class. R/N 120/25	plus âgé que 8 ans : 2 class. B 3	1 class. dès M 21	2	1	1	0.5	0.25	-
G	dès 7	3 class. R/N 130/35	jusqu'à 8 ans: 2 class. B 3 ou 2 class. 1 *	3 class. dès M 23	4	2	2	1	0.5	0.25
H	dès 7	3 class. S (140cm)	2 class. 2 ** ou plus	2 class. S/ FEI	5	2.5	2.5	1.25	0.625	0.5

1) Les performances effectuées à l'étranger sont jugées selon le présent système.

2) Uniquement la plus haute catégorie est appréciée pour les performances de la parenté. Plusieurs performances de diverses catégories d'âge ne peuvent pas être additionnées

3) Les PP sont utilisés pour les classifications suivantes :

- Juments : Distinctions Elite (au moins 6.5 PP)
- Etalons : enregistrement dans le Hengstbuch selon la table DA Annexe V